

Esprit général du Prix

Entreprises pour l'Environnement (EpE) organise, en partenariat avec le journal METRO le **Prix Etudiant EpE-Metro** afin de promouvoir le développement durable au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Sujet du Prix 2010

Biodiversité : que faut-il faire ?

La protection de la biodiversité apparaît aujourd'hui comme l'enjeu environnemental majeur aux côtés de la lutte contre le changement climatique. Que recommanderiez-vous aux entreprises, aux maires et aux consommateurs pour que leurs activités et leurs projets préservent, voire développent, cette biodiversité ?

Conditions de participation

Le Prix Etudiant EpE-Metro s'adresse à tout étudiant, français ou étranger, de moins de 30 ans au 31/12/2010 et justifiant pour l'année scolaire 2009/10 d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine ou dans les départements d'Outre-Mer.

Déroulement

La date limite de remise des dossiers est arrêtée au **lundi 15 mars 2010**.

Le jury sélectionne les trois meilleurs dossiers, et prévient le **lundi 31 mai 2010** les trois auteurs lauréats.

Afin d'être départagés, les trois meilleurs dossiers seront défendus oralement par leurs auteurs devant le jury le **17 juin 2010** (date et lieu sur Paris à confirmer).

Après délibération du jury, les prix seront alors remis le même jour aux lauréats, au cours d'une cérémonie suivie d'un cocktail, à laquelle seront conviés les membres d'EpE et les principaux acteurs du développement durable en France.

Dossier de remise des mémoires

Les participants devront retourner à EpE un dossier contenant les pièces suivantes :

1. un mémoire n'excédant pas 70 000 caractères (espaces compris), soit environ 20 pages, ne dépassant pas 2 Mo et ne comportant pas d'annexes,
2. le « Formulaire de remise de dossier », dûment renseigné, présentant le candidat et une synthèse de son travail (disponible sur le site de l'association),
3. une photocopie de la carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité justifiant d'une inscription pour l'année 2009/10 dans un établissement d'enseignement supérieur,
4. à la convenance de l'étudiant, une note de recommandation émanant d'un enseignant (document non obligatoire).

Les mémoires doivent être individuels, inédits et rédigés en langue française. Ils ne doivent pas avoir été présentés lors

d'un précédent concours ou avoir fait l'objet d'une sanction universitaire.

Le dossier complet devra être envoyé par courrier **avant le lundi 15 mars 2010** (le cachet de la poste faisant foi) à :
Entreprises pour l'Environnement - Prix Etudiant
50, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS

Simultanément, le mémoire et le formulaire devront être rassemblés dans un même fichier (format Word ou PDF) et envoyés par courriel à prixetudiant@epe-asso.org.

Pour des questions d'organisation, merci de faire part, avant le lundi 1er mars 2010 à prixetudiant@epe-asso.org, de votre intention de participer. A noter que ce point n'est pas obligatoire pour concourir.

Jury

Le jury est composé d'enseignants d'établissements supérieurs, de représentants d'entreprises membres d'EpE et de journalistes (composition prochainement disponible sur le site de l'association).

Le jury décide du sujet du Prix, des critères de sélection et choisit collégialement les dossiers lauréats.

Critères de sélection des mémoires

Les mémoires seront notamment évalués en fonction des critères suivants :

- originalité,
- pertinence de la réflexion,
- cohérence des propositions d'action,
- qualité de la rédaction et de la présentation.

Dotations du Prix

Le Prix est doté par les sponsors comme suit :

- 1er prix : 5 000 € - LAFARGE
- 2ème prix : 3 000 € - EIFFAGE
- 3ème prix : 2 000 € - La SNCF

Couverture presse

Les concurrents s'engagent à apporter leur collaboration à EpE pour tout reportage (presse ou audiovisuel) portant sur leur participation à ce concours, notamment dans le cadre du partenariat presse entre EpE et le quotidien Metro, qui relayera l'opération auprès du public par plusieurs articles.

Les lauréats du Prix s'engagent notamment à rédiger, à la suite de la remise des Prix, une tribune reprenant les principaux points de leur mémoire, et que le journal Metro pourra publier s'il le désire.